



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

PDH-Proposition d'attribution d'agrément pour une opération financée en prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, à ERGERSHEIM et MOMMENHEIM

Rapport n° CP/2017/353

Service gestionnaire :
L5 - Habitat et logement

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer deux agréments à la société Pierres et Territoires de France-Alsace pour des prêts sociaux de location-accession (PSLA) concernant neuf logements collectifs situés à ERGERSHEIM et 12 logements collectifs situés à MOMMENHEIM.

Le 1^{er} juin 2012, le Département, l'Etat et l'agence nationale de l'habitat (ANAH) ont conclu une nouvelle convention de délégation, pour 6 ans, des aides à la pierre, sur le territoire départemental en dehors de celui de l'Eurométropole de Strasbourg (délibération CP/2012/16).

Opération de construction de 64 logements située à ERGERSHEIM

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'agréer en prêt social de location-accession (PSLA), au bénéfice de la société Pierres et Territoires de France-Alsace, neuf logements collectifs en location-accession, situés 3 et 5 impasse de l'Abbaye (2^{ème} tranche) à ERGERSHEIM. Les agréments concernent 5 logements du bâtiment 4, ainsi que 4 logements du bâtiment 5.

La commission du territoire d'action Sud a émis un avis favorable à cette proposition, le 3 juillet 2017.

Opération de construction de 12 logements située à MOMMENHEIM

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'agréer en prêt social de location-accession (PSLA), au bénéfice de la société Pierres et Territoires de France-Alsace, les douze logements collectifs en location-accession, rue des Alpes à MOMMENHEIM.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention à conclure entre le Département et la société Pierres et Territoires de France-Alsace, et d'autoriser le président du Conseil Départemental à signer ces conventions.

La commission du territoire d'action Nord a émis un avis favorable à cette proposition, le 29 juin 2017.

Cette intervention du Département se fonde sur l'article 1^{er} de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- décide d'attribuer un agrément à la société Pierres et Territoires de France-Alsace pour la construction location-accession de neuf logements collectifs dans l'opération de construction, située 3 et 5 impasse de l'Abbaye à ERGERSHEIM, ainsi que pour la construction location-accession de douze logements collectifs, dans l'opération de construction située rue des Alpes à MOMMENHEIM;

- approuve les termes des projets de conventions ci-annexées, à conclure entre le Département et la société Pierres et Territoires de France-Alsace pour l'agrément en vue de la construction au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction et de l'habitation, de neuf logements neufs à ERGERSHEIM et de douze logements neufs à MOMMENHEIM, faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et la société Pierres et Territoires de France-Alsace dans le cadre d'opérations de location-accession;

- autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 23/08/17

Le Président,



Frédéric BIERRY